



Litige avec garagiste suite à une panne

Par **popeye**, le 27/01/2009 à 20:19

Bonjour,
Mon problème est le suivant:
Je possède une Golf 3 de 1994. Celle-ci tombe en panne (panne intermittente) pour un problème d'ordre électrique (coupure franche au bout de 20 minutes et redémarre après quelques minutes) vers le 10 décembre. Je l'emmène chez le garagiste (Volkswagen) qui trouve la panne et me facture environ 300€ (pièce et MO). Je la récupère donc le vendredi 19 décembre. Je rentre chez moi (30 minutes de route). Le samedi 20, je retombe en panne au bout de 20 minutes. Le garage n'ayant pas de disponibilité dans la foulée, je la repose donc le 7 janvier. Le 15 n'ayant toujours pas de nouvelle, je me fais plus insistant et le technicien me dit qu'il n'arrive pas à reproduire la panne et qu'il ne peut donc rien diagnostiquer. Il me dit également qu'il la fait tourner de longues heures (à l'arrêt) afin qu'elle tombe en panne. Lundi 26, coup de fil à 16h de Volkswagen. Il m'annonce finalement que ma voiture chauffe anormalement et que le joint de culasse est désormais HS.
Résultat: je n'ai plus de voiture, elle ne roule plus, la panne originelle n'a pas été trouvée et en plus j'ai payé 300€ pour rien.
Que puis-je faire ???? La voiture a 14 ans, ne vaut donc plus rien sauf éventuellement les 1000€ de reprise pour l'achat d'une nouvelle auto. 1000€ auquel je ne pourrai finalement plus prétendre puisque la voiture ne roule plus.
Merci de votre réponse